



RAPPORT 2026 SUR L'ÉTAT DE DROIT

Juillet 2026

LE CYCLE ANNUEL DE L'ÉTAT DE DROIT CYCLE 2025-2026, ÉTAPE PAR ÉTAPE

LA COMMISSION COMMENCE À PRÉPARER LE RAPPORT 2027 SUR L'ÉTAT DE DROIT

À partir de l'été/de l'automne 2026

Le Conseil et le Parlement européen examinent le rapport 2026, y compris les chapitres par pays et les suites données aux recommandations formulées en 2025. Des discussions ont lieu au sein des parlements nationaux ainsi qu'avec les autorités nationales, les parties prenantes et la société civile.

17 juillet 2026

La Commission adopte le septième rapport annuel sur l'état de droit, qui comprend 27 chapitres par pays – un par État membre –, des recommandations et le suivi des recommandations formulées en 2025, ainsi que quatre chapitres par pays consacrés aux pays concernés par l'élargissement sélectionnés.

Juin 2026

Chaque pays reçoit le projet de chapitre par pays le concernant afin de pouvoir apporter des mises à jour factuelles.

Avril – juin 2026

La Commission rassemble toutes les conclusions et rédige les projets de chapitres par pays.

Juillet 2025

Adoption du sixième rapport annuel sur l'état de droit et lancement du dialogue avec les parlements nationaux et avec le Parlement européen, et entre les États membres au Conseil. Depuis 2025, le rapport annuel sur l'état de droit comprend une dimension relative au marché unique, traitant des problèmes liés à l'état de droit qui touchent les entreprises exerçant des activités par-delà les frontières.

Octobre – décembre 2025

Le réseau sur l'état de droit continue de fournir un canal de communication permanente entre la Commission et les États membres, avec la participation, en tant qu'observateurs, des quatre pays concernés par l'élargissement également couverts par le rapport sur l'état de droit. Les États membres sont consultés sur un questionnaire actualisé pour le septième rapport.

Janvier – mars 2026

La Commission reçoit les contributions écrites des gouvernements et quelque 280 contributions de parties prenantes sur l'évolution de la situation à l'échelle nationale et à celle de l'UE, ainsi que des contributions en réponse au questionnaire supplémentaire sur la dimension relative au marché unique. Plus de 600 réunions ont lieu dans les 27 États membres et dans les quatre pays concernés par l'élargissement; elles rassemblent quelque 900 autorités nationales, organismes indépendants et parties prenantes.